



Lowri Evans

Directrice Général

DG MARE

Rue de la Loi 200

B-1049 Brussels

17 février 2011

Chère Directrice Général,

Le CCREOS est au courant qu'un examen complet des programmes de rétablissement du cabillaud est envisagé dans le cadre de l'accord convenu lors du conseil de ministres de pêche en décembre 2010.

Tout en admettant que la Commission va diriger l'examen avec le CSTEP et le CIEM, le CCREOS souhaite participer pleinement en apportant une contribution de la meilleure qualité possible de la part des différentes parties prenantes associées aux zones qui sont de son ressort.

A cet effet, le CCREOS et plus particulièrement les groupes de travail qui gèrent les zones VI et VII qui font actuellement l'objet des plans de rétablissement du cabillaud, souhaitent contacter vos services eu égard au programme de travail envisagé afin d'établir le programme de travail du CCREOS pour 2011.

Nous nous intéressons également au travail futur envisagé eu égard au potentiel relatif à la gestion par unités fonctionnelles pour la langoustine en zone VII.

Nous pourrions peut-être ajouter ces points à l'ordre du jour de la réunion proposée sur la réforme de la PCP prévue le 2 mars ou procéder autrement selon ce que vous suggérez.

Je vous prie d'agréer, chère Directrice Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sam Lambourn, Président du CCR EOS